

DEC210383DR08

Décision portant délégation de signature à Madame Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET ;

Vu la décision DEC202219INEE du 23 décembre 2020 portant nomination de David GREMILLET, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC).

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Charline PARENTEAU, Directrice Adjointe, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, délégation est donnée à M. Christophe GUINET, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU et de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à Mme Pascale PEYROL-HALLEE, Responsable administrative, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, de M. Christophe GUINET et de Mme Pascale PEYROL-HALLEE, délégation est donnée à Mme Marlène GRUET, Gestionnaire financière, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, de M. Christophe GUINET, de Mme Pascale PEYROL-HALLEE et Mme Marlène GRUET, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Gestionnaire de la station, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 4 janvier 2021

Le directeur d'unité
David GREMILLET

